

Séance de mardi 25 septembre 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux Mme Shanti Babajee

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Daniel Favre, Claudia Bobst, Denise Imesch, Alain Biedermann, Tanguy Perrenoud, Evelyne Lenoble, Guillaume Schneider, Catherine Crevoisier, Mathieu Félix, Ariane Perret Fivaz. Ne s'est pas excusé : M. Serge Thorimbert.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (5 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président informe du décès de Mme Katja Biedermann, épouse de M. Alain Biedermann, ami et conseiller communal et communique la date de son ensevelissement. Un courrier officiel sera envoyé.

Le président fait part de la lettre de démission de Mme Catherine Crevoisier, de la Liste Aubonne Attitude.

Le Bureau électoral a procédé à une séance d'information sur les votations et élections auprès des scrutateurs nommés pour l'année 2018-19, ces derniers sont motivés, pour preuve les votations fédérales de ce week-end se sont très bien déroulées. Le président donne les résultats aubonnois : les trois sujets ont été acceptés pour un taux de participation de 43%.

Il informe que le nombre des activités du Bureau n'a pas encore permis la distribution des jetons de présence par la secrétaire, ce qui sera fait prochainement. Les conseillers ont reçu une nouvelle liste nominative qui n'est à nouveau plus à jour après la dernière démission. La secrétaire demande que l'on renonce à son impression papier, et que les Conseillers qui le désirent l'impriment eux-mêmes.

D'autre part, le président rappelle que tout conseiller qui se propose pour participer aux commissions est prié de prendre contact avec lui par courriel à l'adresse : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch).

Le président annonce que dorénavant les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse au président et à la secrétaire par courriel ([president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch)), les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

Le président cite quelques dates à l'agenda et rappelle que celles-ci sont disponibles sur le site communal : [www.aubonne.ch](http://www.aubonne.ch).

### 3. Rapports des Commissions – Préavis no 7/18 – Trottoir et arrêt de bus, av. Abraham Hermanjat

M. Marc-Henri Vallon donne lecture du rapport de la commission.

M. François Linder donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi du préavis municipal.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux pour la création d'un trottoir et la modification de l'arrêt de bus afin de sécuriser le cheminement des piétons à l'av. Abraham Hermanjat
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. Accorde un crédit de Fr. 520'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
4. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral souhaite au nom de la Municipalité répondre aux vœux de la commission : 1. Les frais de remise en conformité du mur ne sont pas pris en charge par la commune. Ce vœu est accepté. Il précise qu'après vérification, ces murs sont conformes, il pourrait manquer à la base un remblai ou des finitions, qui eux, seraient à charge des propriétaires. 2. Mise en place d'une nouvelle signalisation pour la sécurité des cyclistes. La Municipalité se positionne favorablement face à cette demande, sous réserves d'éventuelles contraintes de l'Etat. 3. L'amélioration du sentier reliant la rte Bois Elysée au chemin des Philosophes ; la Municipalité accepte également ce vœu. 4. Quant au vœu de la CoFIN pour le non dépassement des coûts, la Municipalité le formule également. M. Pieter Volgers, conseiller communal et ingénieur tient à faire un commentaire sur les frais d'étude et précise à la CoFIN qui s'en étonne, que ces frais sont toujours de l'ordre de 8 à 10%.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet l'objet au vote. Le préavis municipal 7/18 - Création d'un trottoir et modification de l'arrêt de bus à l'av. Abraham Hermanjat est accepté par 43 voix, 1 abstention.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les commissions pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

4. Rapport de la commission – Préavis no 10/18 – Convention de fusion entre les Communes d'Aubonne et Montherod

Le président indique la manière dont ce sujet sera traité. En effet, selon l'art. 7 de la Loi sur les fusions des communes, la convention doit être acceptée simultanément par les conseils des communes concernées. Ce qui est le cas puisque le conseil général de Montherod est en train d'en débattre. Il rend attentif les Conseillers que le résultat des votes du conseil ne doit pas être communiqué avant que les résultats des deux conseils ne soient connus. Il sera ensuite procédé à une interruption de séance, le président contactera le président du conseil général de Montherod et annoncera les résultats qui seront alors considérés comme officiels. Il précise que la convention de fusion doit être votée d'un bloc et ne peut par conséquent être amendée.

M. Christian Streit, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

d'adopter la convention de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod, telle qu'elle figure en annexe du préavis no 10/18.

Le président ouvre la discussion.

M. Philippe Cretegny revient sur l'art. 7 de la convention du futur organe délibérant. Il y est fait référence à l'art. 13 de la loi sur les fusions qui précise : « ... *en cas de fusion six mois avant de nouvelles élections, on peut fusionner les conseils communaux et les municipalités en indiquant le nombre de membres de la municipalité et du conseil ainsi que leur modalité et leur désignation. A défaut, le conseil communal et la municipalité sont considérés en réunissant les autorités de chacune des communes qui fusionnent* ». La convention de fusion précise que la Municipalité sera constituée de 7 municipaux, alors que le conseil communal va réunir deux conseils, un général et un communal, ce qui implique que le nombre de conseillers de Montherod n'est pas défini et variable à chaque séance puisque les citoyens pourront se faire assermenter au début de chaque séance du conseil communal et ainsi représenter un nombre très variable de l'organe délibérant qui ne sera pas forcément représentatif de leur population. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que c'est exact mais le nombre de Montherolis ne variera pas puisqu'il sera fixé par rapport au nombre d'assermentés à la dernière séance de Conseil général de Montherod. On ne peut aujourd'hui définir le nombre de conseillers qui feront partie du futur conseil communal

d'Aubonne dans les six mois avant les élections, mais actuellement cela représente environ 35 personnes.

Mme Lorette Killias Leutwiler, membre de la commission, précise que ce n'est pas ce que les membres de la commission ont compris en réponse à leur question à la Municipalité. Pour eux, le président aurait des calculs à faire à chaque séance car des Montherolis pourraient se faire assermenter sur place. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le nombre de conseillers peut augmenter en fonction des assermentations tant que Montherod est une entité communale. Dès que les communes auront fusionné, le nombre de conseillers sera celui des assermentés à la dernière séance de conseil général de Montherod. Mme Lorette Killias Leutwiler demande confirmation que le 31 décembre 2020, ce sera le nombre de conseillers de Montherod assermentés puis de janvier à juin, le nombre de Conseillers sera fixe. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme.

Pour M. Marc Perrenoud cela pose un problème quant au nombre de conseillers au prorata du nombre d'habitants. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que c'est le cas mais que la loi cantonale ne permet pas d'agir autrement. Ce que conteste Mme Lorette Killias Leutwiler. M. Jean-Gabriel Rey, membre de la commission, précise que ceci a longuement été débattu pour arriver à la conclusion qu'il paraissait disproportionné que Montherod fasse « un coup d'état » six mois avant la nouvelle législature en essayant de faire assermenter le plus possible de Conseillers lors du dernier conseil général, vu les bonnes relations entre les habitants des deux communes. Pour M. Christian Streit, la Municipalité ne va certainement pas présenter de nouveaux dossiers durant ces six derniers mois. Ceux de Montherod et d'Aubonne vont se finaliser et il enjoint les conseillers aubonnois à participer aux séances. Pour M. Wladimir Mange, Aubonne ne touchera pas d'argent pour cette fusion, mais demande jusqu'à quand la commune d'Aubonne est dans une liste d'attente et ne peut toucher d'argent sur ses fusions. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'Aubonne a déjà touché une fois (fusion avec Pizy) et ne peut toucher une seconde fois. La loi sur les communes est en révision, et les chiffres sont modestes. M. Guy Maurer précise que selon la loi sur les communes : « *La convention de fusion établit le nombre de membres du conseil communal et de la municipalité ainsi que les modalités de leur désignation* ». Pour lui, la Municipalité d'Aubonne aurait très bien pu définir le nombre de conseillers.

Bien qu'il s'agisse d'une transition en douceur, M. Nicolas Rosat avoue qu'il n'est pas très heureux de cette période de six mois jusqu'à la nouvelle législature. M. Philippe Cretegnny revient sur son intervention qui ne visait qu'à faire remarquer que le conseil vote sur une inconnue pour ces six mois d'avant nouvelle législature. M. Alexandre Liardet demande si la convention de fusion a été acceptée par le canton, ce que confirme M. le Syndic, elle a été validée par le service des communes.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 10/18 - Convention de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod est accepté à l'unanimité (43 voix). M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les conseillers pour leur vote de confiance et annonce un apéritif d'après séance avec des bouteilles à l'effigie de la fusion, sous les applaudissements.

Après une interruption de séance, le président annonce les résultats du Conseil général de Montherod : la convention de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod est acceptée par 26 oui, 9 non et 2 abstentions. Ce vote est validé par les applaudissements du Conseil communal d'Aubonne.

#### 5. Préavis no 11/18 – Rapport accompagnant le budget 2019

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal et ses conclusions : « *Le budget 2019 présente – malheureusement – un déficit qui n'a jamais été égalé de mémoire de municipal. Ce n'est pas pour autant une surprise, puisque la chronique RIE III était annoncée depuis longtemps et que les termes soumis à votation dans le Canton à ce sujet étaient clairs dans l'hypothèse d'un refus de cette réforme au niveau fédéral. Il suffit de rappeler à ce sujet une des remarques du budget précédent « (...) et la réforme de l'imposition des entreprises, votée par les vaudois, doit encore être appliquée avec les effets que nous connaissons. » qui était sans équivoque. Le budget 2015 mentionnait déjà cette situation en devenir.*

*Les graphiques présentés en début de rapport montrent les efforts considérables consentis par les différents services de l'administration communale pour la maîtrise des charges qui nous sont exclusivement dévolues. La Municipalité a eu comme principal objectif de conserver une marge d'autofinancement positive, mais a également eu le souci de ne pas réduire de façon sensible les prestations aux habitants : c'est un exercice sur la corde raie, largement anticipé dans les discussions entre la Commission des Finances et la Municipalité lors des échanges dans le cadre du dernier arrêté d'imposition.*

*Comme mentionné précédemment, il ne s'est pas simplement agit de couper dans les budgets, mais de proposer une partie des dépenses par le biais de préavis. La Municipalité, dans ce contexte en particulier, estime en effet juste que le Conseil communal puisse se prononcer davantage sur les dépenses à entreprendre et entend ainsi favoriser les débats.*

*Quelles sont les perspectives pour les années à venir ? La maîtrise de nos dépenses nous permet de freiner la croissance de l'endettement qui, heureusement, peut toujours être financée par des taux d'intérêts historiquement bas. Sur le plan des revenus, l'augmentation prévue des habitants sur notre commune ne compensera selon toute probabilité pas le déficit. L'élément positif sera davantage lié à la croissance des revenus des personnes morales, certes partant d'un niveau inférieur mais qui devrait tout de même progresser ces prochaines années selon les informations à notre disposition. Pour 2019, la matérialisation de la compensation de l'Etat sera la bienvenue, même si ce revenu devrait être considéré comme « revenu de personnes morales » et à ce titre soumis à la péréquation. Nous ne nous attendons pas à une grande surprise de ce côté-là et le montant net devrait rester fort modeste. Ce que l'Etat donne d'une main ... ».*

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

## Le Conseil communal d'Aubonne

### Adopte

Le budget de l'année 2019 faisant apparaître Fr. 32'088'800.- aux dépenses, Fr. 30'481'300.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'607'500.-.

Ce préavis est de la compétence de la CoFiN. Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles à transmettre à la commission.

Lors de la dernière séance, M. Nicolas Rosat a demandé que l'on retrouve dans le budget les marques d'une volonté d'actes principaux qui marqueraient la volonté de la Municipalité d'économiser. Il pense que l'on ne les voit pas dans ce document. Il salue que la Municipalité vienne devant le conseil communal avec plus de préavis mais craint qu'il y ait une sorte de dispersion et que l'on ne voie pas en quoi le fait de présenter des préavis mène vers une politique d'assainissement. Il souhaite que la CoFiN se penche sur la question : La Municipalité envisage-t-elle de revenir devant le Conseil avant la série de préavis qu'elle entend déposer pour définir sa politique d'économies montrant ainsi quels sont les principaux critères utilisés pour assainir les finances communales ?

M. Nicolas Pulfer est surpris que tous les différents sous-dicastères de M. Pascal Lincio sont mentionnés dans le budget sauf la culture et les organisations de manifestations qui sont pourtant des événements importants dans l'esprit de la Municipalité et des citoyens aubonnois. Tout récemment il a été annoncé aux sociétés locales différentes mesures de frais de location et des prestations offertes par la commune. Il souhaiterait donc que la CoFiN se penche un peu plus sur cette question et son implication sur le budget alloué à la culture.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 6. Préavis municipal no 12-18 – Renouvellement de véhicules des services extérieurs Voirie et Parcs & Jardins

M. le Municipal Pascal Lincio donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

### Le Conseil communal d'Aubonne

1. Accorde un crédit de Fr. 248'000.- TTC pour le remplacement de véhicules des services extérieurs Voirie et Parcs & Jardins
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet.
3. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
4. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement :
  - a. Prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules 50%

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes : Véronique Bezençon, Julien Lüthi, Evelyne Lenoble, Marc Perrenoud, Guillaume Schneider. Suppléants : Wladimir Mange, Claudia Bobst.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles à transmettre à la commission. M. Wladimir Mange demande à la commission d'évaluer l'achat d'un véhicule électrique, voire l'achat d'un véhicule hybride rechargeable.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Motion Killias Leutwiler et consorts : « Pour un contournement du bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la place de la Gare

Conformément à l'art. 70 du règlement du Conseil, le président annonce que le texte motionnaire lui a été remis par écrit. La forme ayant été respectée, le Conseil devra, après avoir entendu la motionnaire et la Municipalité, se prononcer sur la recevabilité de cette dernière ou la renvoyer devant une commission qui rapportera. Il n'est pas question aujourd'hui de se prononcer sur le fond.

Mme Lorette Killias Leutwiler donne lecture du texte de la motion. Le président passe la parole à la Municipalité par son Syndic, M. Luc-Etienne Rossier qui affirme que la Municipalité est totalement en faveur d'un contournement d'Aubonne et relève que le Conseil communal est l'interlocuteur privilégié de la Municipalité. Les objectifs sont complètement distingués entre la commission concernant la mobilité douce, l'évitement d'Aubonne et la Place de l'Ancienne Gare. Néanmoins, la Municipalité relève que cette motion est très contraignante pour elle et se fonde sur une appréciation d'une étude multi critères imparfaite. La Municipalité regrette que les motionnaires déplorent qu'un crédit d'études n'ait pas été demandé. Cela fait 2 ans que la Municipalité travaille avec le groupe technique, elle s'est approchée du Sipal cet été concernant la norme ISOS d'Aubonne, s'est penchée sur les coûts estimatifs des variantes envisagées et des délais donnés pour ces travaux ; raison pour laquelle le groupe technique ne s'est pas encore réuni. La Municipalité n'est pas restée inactive, mais souhaite que la réflexion soit large, ouverte et complète dans l'intérêt de la population. Dans ce sens-là, la Municipalité demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

Le président ouvre la discussion sur la forme. Il précise que deux options se présentent au Conseil communal. La première est de statuer ce soir sans nommer une commission, la seconde est de renvoyer cette motion devant une commission qui serait nommée pour revenir ensuite sur la notion de recevabilité. Le président demande si les conseillers ont des questions ou remarques suite à cet explicatif.

Pour M. Nicolas Pulfer, si le Conseil statue ce soir, il faudra aborder le fond. Le président lui répond que la motion est envoyée devant la Municipalité. M. Yves Meylan s'interroge sur les conseillers qui feraient partie de cette commission, la motion étant signée par 22 conseillers.

Le président répond que le Bureau a été consulté et s'est efforcé de proposer une commission qui représente la motionnaire, un nombre de conseillers ayant signé la motion et d'autres qui ne l'ont pas signée. M. Charles Gabella relève qu'il s'agit d'une motion « douce » qui rappelle un certain nombre de problématiques reconnues et confirmées par la Municipalité. Parmi les signataires du projet Maurer figurent plus de la majorité des conseillers communaux. La volonté de cette motion est d'inciter la Municipalité d'aller de l'avant dans ses démarches, d'informer régulièrement le Conseil communal des problématiques et les mesures envisagées. Si la majorité du Conseil a signé sa volonté à aller de l'avant, pourquoi nommer une commission pour sa prise en considération. Il suggère donc que le Conseil se détermine sur la prise en considération de cette motion.

Le président rappelle que la motion est signée par 22 conseillers, ce qui ne représente pas la majorité. M. Thomas Buchanan ne pense pas qu'il faut voir cette motion comme une menace mais une opportunité pour la Municipalité. Il lui est offert sur un plateau un nombre représentatif de conseillers avec qui la Municipalité peut collaborer. M. Nicolas Suter défend la nomination d'une commission. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral aimerait savoir si cette motion demande que l'on étudie exclusivement le projet Maurer ou les trois projets pour déterminer lequel est le meilleur en sachant que le but commun est de trouver une solution pour le contournement d'Aubonne. Mme Lorette Killias Leutwiler répond que la motion demande que l'on avance sur le sujet et de travailler sur un projet. A la Municipalité de savoir si cela vaut la peine de travailler sur 3 projets, de faire 3 études qui vont coûter un certain montant, de les soumettre au canton ou si c'est mieux de se déterminer sur un projet quelconque et d'aller de l'avant. Ceci est dans les mains de la Municipalité et non pas du Conseil. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral demande confirmation que la Municipalité a la liberté de définir la suite, à savoir quel projet est envisagé et de les mettre en concurrence. Mme Lorette Killias Leutwiler précise que la motion demande dans ses conclusions d'amener un projet global pour le contournement et l'aménagement de la Place de la Gare. Il est clair pour M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral que l'on n'est pas sur un seul projet, on peut mettre des projets en concurrence, pour lui il y avait ambiguïté, cela a été maintenant levé. Mme Anne-Marie Piguet soutient la nomination d'une commission, cela d'autant plus que tous les conseillers n'ont pas été informés pour la signature ou non de cette motion. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral revient sur le texte de la motion qui demande la présentation d'un projet global fondé sur l'analyse multi critères, or il n'y a qu'un seul projet qui a répondu à l'analyse multi critères, c'est le projet Maurer. MM. Alexandre Liardet et Christian Streit soutiennent la nomination d'une commission. M. Wladimir Mange relève que le texte de la motion peut être modifié ou affiné jusqu'au moment où ce texte sera présenté devant le Conseil.

Le président propose aux conseillers de voter sur le fait de statuer sur la motion. Cette proposition est refusée par 7 oui, 33 non. Le président annonce que le Conseil communal refuse de statuer sur cette motion. En refusant de statuer, le Conseil communal a jugé que la motion devait être renvoyée devant une commission nommée par le Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Catherine Milhaud Renaud, Charles Gabella, Lorette Killias Leutwiler, Anne-Marie Piguet, Nicolas Pulfer. Suppléants : Kirsti de Mestral, Pieter Volgers.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles à transmettre à la commission. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour tout en rappelant que tout conseiller peut transmettre ses questions ou remarques à la commission.

#### 8. Communications de la Municipalité

En réponse à la question posée par M. Wladimir Mange au sujet de l'adaptation des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite, Mme la Municipale Sandra Linder informe qu'à ce stade, ceux qui seront transformés seront adaptés et il y a obligation à moyen terme de tous les transformer. Cependant, le canton de Vaud n'a pas encore donné les informations nécessaires pour aller de l'avant. Elle précise qu'ils ne seront certainement pas tous adaptés car il y aura une clause de proportionnalité entre les arrêts qui devront impérativement répondre aux normes et ceux qui pourront être laissés en l'état.

Le Parc Jura Vaudois a organisé avec la commune d'Aubonne une ballade au sommet du Marchairuz qui a rencontré un bon succès. Cela a permis au garde forestier d'expliquer ce qu'est la gestion sylvicole et la manière d'en prévoir le coût.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la Municipalité a été informée par un courriel du 9 septembre de la démission en bloc des membres de la commission culturelle. Cette décision est justifiée par une interrogation sur sa légitimité. Il est vrai que plusieurs dossiers ont été traités ces derniers mois où il y a pu avoir des questions liées au cahier des charges de la commission. Néanmoins, M. le Municipal Pascal Lincio trouve dommageable la forme utilisée, pour lui, on aurait peut-être pu dialoguer mais face à une décision aussi abrupte, la Municipalité a pris acte de la volonté des membres de la commission culturelle et lui a demandé d'interrompre son activité au 31 décembre 2018. La commission culturelle ayant été instituée par une décision du conseil communal, la Municipalité ne peut donc faire fi de cette commission et son rôle est de la pérenniser. Un cahier des charges va être élaboré pour la future commission qui sera désignée dans le courant de l'année 2019.

En réponse à une demande de M. Alexandre Liardet, il présente une brochure du Parc Jura Vaudois mettant en exergue les cinq principales plantes invasives. Cette brochure est à disposition des Conseillers. Il précise que ces plantes doivent être brûlées et non pas déposées sur un compost. Il informe du nouvel horaire de la déchetterie dès le 29 octobre 2018 ; elle sera ouverte dorénavant le lundi dès 8h30. Une information sera distribuée à la population. Il présente le nouveau sac poubelle en plastique recyclé qui sera mis en circulation dès la fin des stocks actuels.

Les cabines des joueurs posées sur le terrain de football ont été mal arrimées et sont tombées durant le week-end. L'entreprise responsable s'occupe de cette réparation.

Enfin, la Municipalité a présenté sa nouvelle politique tarifaire en matière de matériel, notamment pour les locations de tentes aux sociétés locales. Il s'agit d'une première

approche des intentions de la Municipalité afin de susciter le débat. Les retours ont été très intéressants et on constate que cela remet en cause beaucoup de choses, autant les subsides aux sociétés locales que le principe de la location du matériel. Il précise que la commune dépense annuellement environ Fr. 30'000.- de prestations à des tiers pour le montage et démontage des cantines et l'idée, en tenant compte des remarques des sociétés, est de couvrir ces frais.

Le délai de dépôt des candidatures pour le Prix de la ville d'Aubonne est fixé au 30 septembre prochain, la remise du Prix se fera dans le cadre du Baz'Art à fin novembre.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 48'700.- engagés à ce jour. Crédit d'étude Caserne SDIS (Fr. 63'500.- votés), Fr. 28'400 engagés à ce jour. Rénovation de la tour du château (Fr. 266'800.- votés), Fr. 203'000.- engagés à ce jour, rénovation terminée, factures en cours. Rénovation des Halles (Fr. 292'000.- votés), Fr. 250'000.- engagés, rénovation terminée, facture en cours. Mise aux normes des terrains de football (Fr. 98'000.- votés), Fr. 96'650.- engagés à ce jour, avant déduction de la subvention du fonds sport vaudois pour un montant de Fr. 13'970.-. Crédit d'étude sous-sol du CCSC (Fr. 100'000.- votés), Fr. 34'200.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 150'000.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 0.- à ce jour. La dette est stable depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Suite à une question posée par M. Charles Gabella, il revient sur l'endettement brut par habitant et les événements qui l'ont amené. Deux éléments ont été importants en matière d'emprunt : la construction du Collège du Cœur du Chêne qui l'a augmenté et la vente de Pré Baulan qui a permis de le redescendre. Entre 2012 et 2017, les investissements s'élèvent à 26,5 mios, 18 mios ont été financés par la marge d'autofinancement. Quant à l'endettement net par habitant, il est passé de Fr. – 4'500.- à Fr. + Fr. 300.- par habitant en 6 ans. En comparaison, dans le district de Morges, le surplus net par habitant était de Fr. 1'500.- à Fr. – 800.-. Même progression au niveau du canton.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier indique que le dernier carrefour d'information pour la fusion aura lieu jeudi 11 octobre prochain à la salle communale de Montherod.

Concernant le budget, il signale également l'inquiétude des 47 syndicats nyonnais qui se sont exprimés solidairement pour manifester leur incompréhension et leur colère et constatent que l'art. 1 de la loi sur la péréquation n'est plus respecté, ni garanti. Ils ont demandé une rencontre avec le Conseil d'Etat. La situation est la même dans notre district et l'Arcam va certainement aller dans le même sens.

Un concours a été lancé pour réfléchir à un futur EMS sur le site de l'hôpital d'Aubonne. La planification de l'EMS est confirmée par décision du Conseil d'Etat pour 2020. L'objectif est de rencontrer tout le voisinage avant la mise à l'enquête. Le matériau choisi pour sa construction est le bois indigène.

Enfin, concernant la caserne du feu, le MEP lancé par la Municipalité sera affiché et présenté à la population aubonnoise du mercredi 10 au vendredi 12 octobre prochains à l'Aula du château.

#### 9. Questions, vœux et divers

Mme Nathalie Egger revient sur la démission en bloc de la commission culturelle et est surprise de cette décision, elle ne pense pas que ce soit une question de cahier des charges. Celle-ci existe depuis plusieurs années sans cahier des charges et demande des explications complémentaires à ce sujet. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'il y a bien un cahier des charges ou plutôt une description de ce que doivent faire les membres de la commission culturelle. Le préavis no 7/04 précisait notamment ses différentes tâches.

M. Nicolas Pulfer apporte un point-de-vue de démissionnaire de la commission culturelle ; il s'exprime à titre personnel et espère que ses propos ne vont pas trahir ses pairs. Il nomme les membres de la CC : Mmes et MM Daniel Lüthi, Marcel Schwab, Jacqueline Cretegny, Shanti Babajee, Valérie Uldry et Evelyne Lenoble et lui-même. Ces noms résonnent aux oreilles des aubonnois comme étant des personnalités qui se sont énormément investies pour la commune. Il se permet de les mentionner parce qu'au-delà de son propre avis, il ne peut qu'encourager les membres du Conseil à les rencontrer pour savoir pourquoi ils ont été amenés à donner leur démission. « M. le Municipal Pascal Lincio l'a parfaitement dit, nous sommes en désaccord avec la Municipalité. Je ne parle pas du cahier des charges parce qu'effectivement il n'y en a pas, nous avons simplement décidé de démissionner sur le constat que depuis plusieurs mois le rôle qui était le nôtre tel que nous l'imaginons n'est plus celui envisagé par la Municipalité et nous ne voyons pas de raison de continuer sous cette forme qui ne nous convient pas ». Il rend les Conseillers attentifs à ce qui va se passer pour la survie de la Commission Culturelle et se réjouit d'entendre que M. le Municipal Pascal Lincio a l'intention de la maintenir car c'est une décision du Conseil communal, cela signifie que les Conseillers doivent être attentifs aux missions qui lui seront confiées, aux membres nommés et de suivre son fonctionnement. M. le Municipal Pascal Lincio pense que les propos de M. Nicolas Pulfer expliquent une partie des choses. Il y a en effet un cahier des charges très sommaire si on se réfère au préavis municipal de 2004 et au rôle que les membres de la Commission Culturelle pensent avoir. Avant de donner une démission collective, ce qu'il regrette, il faut engager le dialogue mais il n'y en a pas eu. La Municipalité en a donc pris acte. M. Nicolas Pulfer ne va pas entrer dans la discussion, une séance de Commission Culturelle étant prochainement fixée, mais il tient à dire qu'il n'est pas d'accord avec le municipal. Les membres de la Commission culturelle ont eu quelques séances, dont la dernière, qui ont été houleuses ; une petite délégation a eu la possibilité de rencontrer M. le Syndic sur ce qui paraissait ne pas convenir. Il ne va pas se prononcer sur le fait que M. le Municipal Pascal Lincio n'est pas content sur la forme.

M. Nicolas Rosat avoue sa perplexité, il a l'impression selon les propos de M. le Municipal Pascal Lincio que le fait qu'il n'y ait pas de cahier des charges va régler la situation mais ressent la frustration de la part de certains membres de la commission qui en plus ne s'expriment pas sur les faits ; cela le laisse un peu sur sa faim. La culture est importante pour

Aubonne et il propose que la commission en l'état publie son cahier de doléances, vienne avec une série de faits en parler devant le Conseil et la Municipalité pourra y répondre. Cela vaut la peine de faire un débat un peu structuré devant le Conseil sur un sujet qui reste important et une commission démissionnant en bloc est quand même un signal assez fort. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que l'objectif de la Municipalité est de pérenniser la commission culturelle, mais l'absence de cahier des charges mérite d'être précisé. Il n'y a pas lieu de faire un état des lieux avec des critiques sur ce qui s'est passé et ce qui ne s'est pas passé ; Il faut construire maintenant quelque chose de nouveau et repartir sur un bon pied. C'est l'objectif de la Municipalité et il souhaiterait que l'on puisse déjà trouver des solutions entre nous avant d'en faire un débat public.

M. Wladimir Mange salue l'envoi du Greffe municipal de documents pour la séance d'aujourd'hui mais s'avoue surpris que cela passe par une société hollando-américaine, il aurait imaginé que la GED puisse permettre d'avoir le même outil : des documents qui sont déposés sur la GED et que les Conseillers puissent y accéder. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que ce n'est pas un problème et que l'on peut mettre ces documents sur un autre serveur.

M. Wladimir Mange revient sur le tous-ménages pour la modération de la consommation d'eau et regrette qu'il ne soit pas suivi par un autre document annonçant la fin de celles-ci et demande quel est l'état de nos sources. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'un document annonçant la fin des restrictions serait le bienvenu. Pour ce qui est de l'état des sources aubonnoises et malgré les apparences, l'approvisionnement en eau a été plutôt satisfaisant cette année. La situation n'est pas critique.

M. Wladimir Mange demande à nouveau, en cette période de renouvellement d'abonnement de billets de train, notamment pour les étudiants, que la Municipalité se renseigne sur le fait que les aubonnois sont péjorés dans leur achat car la gare les desservant est située sur Allaman. A l'époque il lui avait été répondu que cette situation devrait se normaliser. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'après avoir contacté les responsables de Mobilis, il est extrêmement difficile de changer ces zones, la Municipalité en prend note.

M. Charles Gabella demande quels sont les travaux en cours au réservoir en-dessus de la Croix de Luisant. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le SIDERE transforme complètement ce réservoir.

M. Daniel Blanchard revient sur les terrains sur lesquels seront construits la caserne et l'abattoir en Chetry précisant qu'ils sont gravement pollués. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce site est toujours au cadastre des sites contaminés mais l'assainissement n'est pas nécessaire, décision prise par l'Etat de Vaud suite à des essais de pénétration. Aujourd'hui comme dans n'importe quelle décharge qui n'est pas assainie, ces sites font partie des sites contaminés sans assainissement. M. Daniel Blanchard demande si l'on pourrait alors construire dessus sans avoir à décontaminer. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'on ne pourrait pas construire n'importe comment. Si on touche le sous-sol, il faudra certainement reprendre les matériaux pour les trier et les évacuer dans des

décharges ad hoc. Tant qu'il n'est pas touché, on peut les laisser tels quels. M. le Municipal Michel Crottaz a débattu avec la commission du PPA de Chetry sur ce problème géologique et le règlement de construction prévoit bien qu'il est interdit de construire en sous-sol. Le problème est donc cadré.

M. Philippe Cretegy remercie la Municipalité pour le respect des crédits alloués, les préavis sont correctement élaborés, comme c'est le cas du chantier de rénovation de la tour du château.

M. Nicolas Suter fait un appel pour la restauration des suppléants des deux listes aubonnoises du Conseil communal. Le 8 novembre aura lieu une séance d'information à la Maison de ville en présence des deux responsables. Un tous-ménages sera envoyé à la population à cet effet.

M. Nicolas Rosat informe sur la dernière séance Aubonne Attitude. Lors de celle-ci, M. Guillaume Schneider a présenté un projet de logement participatif à plus de 40 personnes. Ce fut une belle réussite de réunir ainsi conseillers et citoyens aubonnois et il incite ses collègues à présenter tout projet qui leur tiendrait à cœur.

Le président clôt la séance qui se termine à 22h45. Le président rappelle la prochaine séance, mardi 30 octobre à 20h15 à l'Aula et invite les conseillers à un apéritif pour l'acceptation de la convention de fusion.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegy